RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260119-003_2026-DE

Date de convocation 13/01/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mme GUILLOTEL Valérie, MM MAHAUD Didier, LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme.

Excusés : M RIAUD Jean-Paul, Mme LITWINSKI Maëlle, M ALLAIN Thomas et Mme GABILLARD Noëlla.

Absente : BRIZOUX Jacqueline.

Secrétaire de Séance : M MAHAUD Didier.

Délibération 2026/003

Objet – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER.

Vu les articles L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçues en mairie concernent des biens soumis au droit de préemption urbain.

La première demande concerne les parcelles cadastrées section ZC n° 141 et 142 et la seconde la parcelle cadastrée section ZI n°296. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption urbain sur ces Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces D.I.A.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

MAIRIE DE MERNEL R.F. 35330 (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,
Jean-Yves INIZAN.